

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006



4852 Phénol cristallisé *(en cristaux détachés)

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:
Phénol cristallisé *(en cristaux détachés)

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119471329-32-XXXX

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.
C/Garraf 2
Polígono Pla de la Bruguera
E-08211 Castellar del Vallès
(Barcelona) Espagne
Tel. (+34) 937 489 400
e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)
Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 3
Acute Tox. 3
Acute Tox. 3
Skin Corr. 1B
Muta. 2

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H331 Toxique par inhalation.

H311 Toxique par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

C Corrosif

R68

T Toxique

R48/20/21/22

R34

R23/24/25

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Phénol cristallisé *(en cristaux détachés)

Formule: C₆H₆O M.= 94,11 CAS [108-95-2]

Numéro CE (EINECS): 203-632-7

Número d'indice CE: 604-001-00-2

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119471329-32-XXXX

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risques de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Mousse.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Ne sont pas connues.

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Protégé de la lumière. Dans un local bien aéré. Garder éloigné de substances inflammables, de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Sans indications particulières.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-ED: 2 ppm - 20 mg/m³ résorption dermique

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre A. Filtre P3.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser un équipement de protection complet. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide

Couleur: blanche

Granulométrie: N/A

Odeur: Caractéristique.

pH: 5

Point de fusion/point de congélation: 40,85 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 182 °C

Point d'éclair: 79 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 8,6 % (v) / 1,7 % (v)

Pression de vapeur: 40,7 hPa (25 °C)

Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

N/A

Solubilité: 90 g/l dans eau 20 °C

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A
Température d'auto-inflammabilité: 605 °C
Température de décomposition: N/A
Viscosité: N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.2 Matières devant être évitées:

Aluminium. Aldéhydes. Halogènes. Nitrites. Nitrates. Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée). Composés ferriques. Halogénates. Peroxydes. Caoutchouc.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Information complémentaire:

Hygroscopique.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

LD L0 oral man : 140 mg/kg

LD L0 oral hmn : 14 g/Kg

LD50 oral rat : 317 mg/kg

LD50 skn rbt : 850 mg/kg

LD50 skn rat : 669 mg/kg

LC50 inh rat : 316 mg/m³

LD50 ipr mus : 180 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: brûlures Risque d'absorption cutanée. Par contact oculaire: brûlures Risque de cécité (lésion irréversible du nerf optique) Effets systémiques: effets sur le système nerveux central troubles cardio-vasculaires altérations sanguines sensibilisation réaction allergique Par inhalation de la poussière: Irritation des muqueuses toux difficultés respiratoires D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

12.1.1 - Test EC50 (mg/l) :

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) 25 mg/l

Classification :

Ext. tox.

Crustacés (Daphnia Magna) 100 mg/l

Classification :

Ext. tox.

Poissons (C. auratus) 44,5 mg/l

Classification :

Ext. tox.

12.1.2. - Milieu récepteur :
Risque pour le milieu aquatique
Elevé
Risque pour le milieu terrestre
Elevé
12.1.3. - Observations :
Toxicité élevée.

12.2 Persistance et dégradabilité :

12.2.1 - Test :
DCO 2,3 g/g
DBO5 = 1,88 g/g
ThOD 2,26 mg/g
12.2.2. - Classification sur dégradation biotique :
DBO5/DCO
Biodégradabilité
Elevée, plus de 1/3
12.2.3. - Dégradation abiotique selon pH :
12.2.4. - Observations :
Produit biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

12.3.1. - Test :
12.3.2. - Bioaccumulation :
Risque
12.3.3. - Observations :
Produit non bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol :

Distribution: $\log P(\text{oct}) = -1,46$

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:

Produit polluant l'eau.
Effet bactéricide.
Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: PHÉNOL SOLIDE

UN 1671 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: PHÉNOL SOLIDE

UN 1671 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Phenol, solid

UN 1671 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 676 PAX 669

15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P322 Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
P330 Rincer la bouche.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P361 Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	<p>R68 Possibilité d'effets irréversibles. R48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R34 Provoque des brûlures. R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p>
Phrases S:	<p>S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S28a Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>

Numéro et date de la révision: 3 3.11.10

Date d'édition: 3.11.10

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 2, 3, 15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.